

Compte rendu du Conseil municipal du 13 avril 2022

Étaient présents : Benoît LAFFONT - Philippe HEITZ - Mathieu ROUSSEAUX - Emmanuelle LANGLAIS BALLANDRAUD - Etienne CHATELON - Hervé MARCON - Pierre BURELLIER - Vincent CARREY - Madjid BRIBI

Absente : Emeline RAPAUD

Pouvoirs : Elisabeth VILLARD à Benoit LAFFONT

Secrétaire de séance : Etienne CHATELON

Approbation du compte rendu du 23 mars 2022

Approuvé à l'unanimité

Vote des taux d'imposition

Monsieur le Maire rappelle que la loi de finances 2020 a acté la suppression intégrale de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

Cette disposition s'est traduite par la suppression du vote du taux de la Taxe d'Habitation et un transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties perçue sur notre territoire et versé par l'État.

Monsieur le Maire rappelle l'augmentation des taux de 6 % en 2021.

Pour 2022 il est proposé au Conseil Municipal de conserver les taux inchangés, soit :

- Taxe s/ Foncier Bâti : 34,09 %
- Taxe s/ Foncier non bâti : 38,32 %

Ayant entendu cet exposé et après discussion,

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'adopter les taux comme suit :

- Taxe s/ Foncier Bâti : 34,09 %
- Taxe s/ Foncier non bâti : 38,32 %

Le montant des taxes perçus en 2022 s'élèvera à 160 361 €

Budget eau et assainissement

Monsieur le Maire présente au conseil Municipal le budget annexe eau et assainissement 2022, chapitre par chapitre, tant en fonctionnement qu'en investissement.

Les dépenses et recettes en section d'exploitation s'équilibrent à 94 494 €

Les dépenses et recettes en section d'investissement s'équilibrent à 403 007,36 €

Le conseil municipal vote à l'unanimité le budget « eau et assainissement »

Budget de Mirosse

Monsieur le Maire présente au conseil Municipal le budget annexe du lotissement de Mirosse 2022, chapitre par chapitre, tant en fonctionnement qu'en investissement.

Les dépenses et recettes en section de fonctionnement s'équilibrent à 56 918,50 €
Les recettes en section d'investissement s'élèvent à 64 812,30 € pour 0 € de dépenses.

Le conseil municipal vote à l'unanimité le budget « Mirosse »

Budget Communal

Monsieur le Maire présente au conseil Municipal le Budget Primitif 2022 de la commune, chapitre par chapitre, tant en fonctionnement qu'en investissement.

Les dépenses et recettes en section de fonctionnement s'équilibrent à 537 823,95 €
Les dépenses et recettes en section d'investissement s'équilibrent à 314 527,08 €

Le conseil municipal vote à l'unanimité le budget « communal »

Emprunt épareuse

La commune souhaite acquérir une nouvelle épareuse auprès de l'entreprise Norémat

Monsieur le Maire rappelle la délibération D2022-02-06 l'autorisant à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget communal 2022, pour cette opération.

Afin de réaliser cet achat la commune contracte un emprunt de 33 960 € auprès de la caisse régionale du Crédit Agricole. Les frais de dossier sont de 110 € et le taux à 0%. Le remboursement s'effectuera en trois échéances annuelles.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cet emprunt.

Question diverse

Le GAEC des Benevis souhaite signer un bail pour l'exploitation de deux parcelles à proximité des Chirattes. L'équipe municipale en lien avec l'ONF étudie la demande.

Prochain conseil municipal le 4 mai 2022